

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST (01-280) ET LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (RCA22 22014) (dossier 1258449002)

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 10 mars 2025, le premier projet de règlement indiqué ci-dessus et tiendra une assemblée publique de consultation le **27 mars 2025, dès 18 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2° étage, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ce premier projet de règlement vise à intégrer diverses dispositions sur la transition écologique et la résilience des bâtiments aux inondations urbaines.

Ce premier projet de règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Le sommaire décisionnel est accessible sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse montreal.ca/articles/consultations-publiques .

Fait à Montréal, le 18 mars 2025.

Le secrétaire d'arrondissement, Daphné Claude